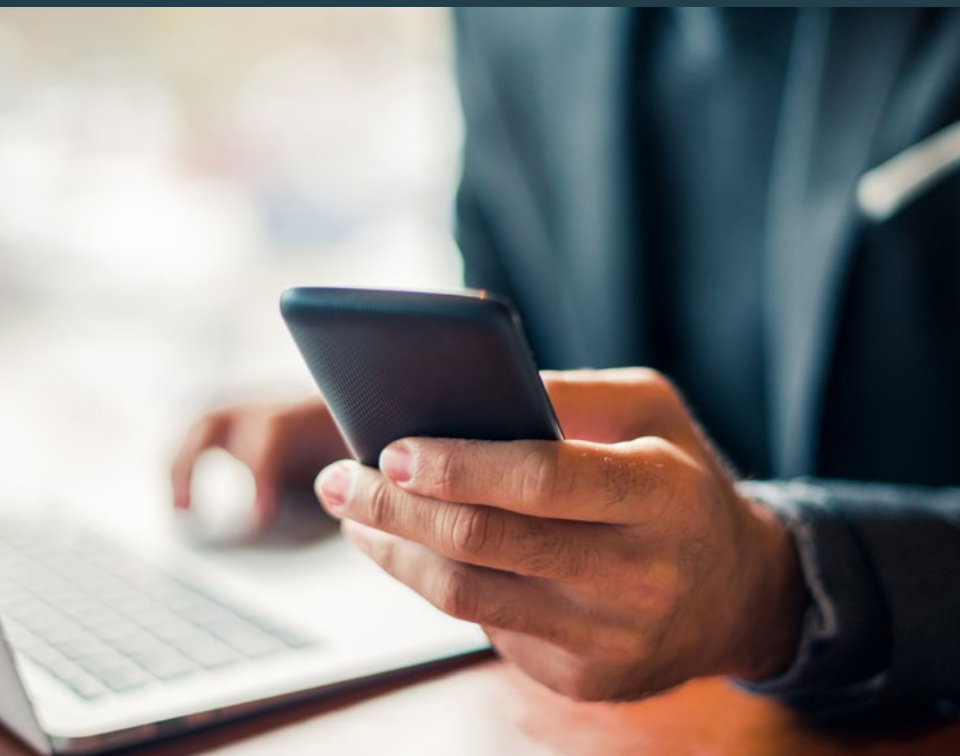


CNRC-NRC

LIGNES DIRECTRICES POUR LA COMMUNICATION DU SOUTIEN OFFERT PAR LE PARI CNRC



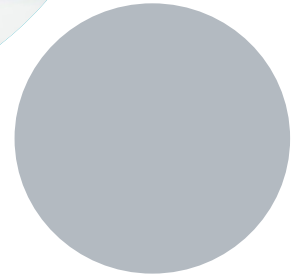
Document à l'intention des bénéficiaires de financement
du PROGRAMME D'AIDE À L'INNOVATION (PAI)



Conseil national de
recherches Canada

National Research
Council Canada

Canada 



APERÇU

Ce document est conçu pour vous aider à émettre des communications publiques qui annoncent ou mentionnent l'obtention d'une subvention salariale dans le contexte de la COVID-19 dans le cadre du PAI du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC).

Il contient des renseignements et des conseils concernant ce qui suit :

- obligations de l'entreprise
- processus d'approbation
- lignes directrices générales et formulations types pour :
 - communiqués de presse publiés par des tiers
 - publications dans les médias sociaux
- personnes à contacter pour obtenir de l'aide



OBLIGATION D'OBTEINIR L'APPROBATION DU PARI CNRC

Les obligations de l'entreprise en ce qui a trait aux communications publiques associées à l'accord de contribution sont énoncées à la clause 11 de l'accord de contribution que vous avez signé avec le PARI CNRC, qui se lit comme suit :

Dans toutes communications associées à cet accord de contribution (y compris, mais non exclusivement, les sites Internet, les publications, les communiqués, les présentations, les affiches et les rapports annuels), l'entreprise doit reconnaître la contribution financière du gouvernement du Canada. L'entreprise ne doit pas utiliser le nom du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ou du gouvernement du Canada d'une façon qui pourrait laisser croire que le CNRC appuie ou approuve un produit, un procédé ou une entreprise. L'entreprise consent à une forme de reconnaissance approuvée par le CNRC qui peut comporter du texte dans les deux langues officielles et des éléments officiels d'identification gouvernementale ou d'autres éléments graphiques. L'entreprise doit consentir à limiter les formes de reconnaissance à celles convenues avec le CNRC et à retirer les actions de reconnaissance à la demande du ministre ou du CNRC, le cas échéant.

PROCESSUS D'APPROBATION

Votre conseiller ou conseillère en technologie industrielle (CTI) du PARI CNRC gère le processus d'approbation des communications, lequel peut prendre **jusqu'à cinq jours ouvrables**. Il est important de noter que le soutien ne doit être annoncé qu'une fois que l'approbation du PARI CNRC a été reçue. Pour qu'une entreprise puisse demander et recevoir une approbation, un accord de contribution doit avoir été signé par votre entreprise et le PARI CNRC.



Étape 1

Si vous souhaitez émettre des produits de communication annonçant ou reconnaissant le soutien reçu dans le cadre du PAI du PARI CNRC, veuillez fournir ce qui suit à votre CTI ou à votre personne-ressource locale du PARI CNRC :

- une copie électronique du contenu (p. ex., communiqué de presse, publications pour les médias sociaux ou contenu Web) dans un document MS Word
- la date de distribution prévue
- la méthode de distribution proposée



Étape 2

Votre CTI travaillera avec l'équipe des Communications du PARI CNRC pour revoir votre contenu et y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu, selon :

- l'accord conclu entre le PARI CNRC et votre entreprise (c.-à-d. le montant exact de l'accord de contribution et une description)
- les lignes directrices de rédaction présentées dans le présent document



Étape 3

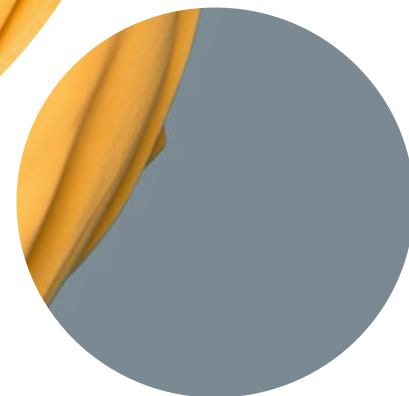
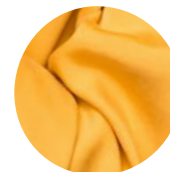
L'équipe des Communications du PARI CNRC soumettra le contenu que vous avez fourni à toutes les étapes d'approbation nécessaires et vous le retournera par l'intermédiaire de votre CTI ou de votre personne-ressource du PARI CNRC.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS PAR DES TIERS

Lignes directrices pour la rédaction

Veuillez tenir compte des lignes directrices suivantes lors de la rédaction d'un communiqué de presse :

1. La mention « PARI CNRC » et le montant du financement consenti dans le cadre de l'accord de contribution ne doivent pas figurer dans le titre.
2. Il faut éviter d'utiliser les mots « subvention » ou « subventionner » (p. ex., n'utilisez pas de formulation du type « L'entreprise a reçu une subvention de XX \$ pour ce projet »).
3. Le titre ne doit pas inclure « gouvernement du Canada ». (Remarque : il s'agit d'une mesure temporaire destinée à assurer la visibilité maximale des annonces importantes faites par le gouvernement fédéral en lien avec la COVID-19.)
4. Aucune citation de représentants du CNRC ne doit figurer dans les communiqués de presse publiés par des tiers.
5. Aucun logo du CNRC ne doit figurer dans les communiqués de presse et les publications sur les médias sociaux de tiers.
6. À la première mention de « PARI CNRC » dans un texte, l'appellation au long doit être incluse, soit : « Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) ».
7. Aucune section « À propos du PARI CNRC » ni aucun paragraphe passe-partout sur le CNRC ne doit figurer dans les communiqués de presse publiés par des tiers.
8. La formulation devrait refléter le fait que le PAI est un programme de subvention salariale temporaire mis en place dans le contexte de la COVID-19 (il ne s'agit pas de financement normalement offert par le PARI CNRC pour des projets de R-D).
9. Pour annoncer le montant du financement reçu du PARI CNRC dans le cadre d'un accord de contribution, utilisez la formulation « [ENTREPRISE] a reçu/recevra jusqu'à X \$ en financement ». L'expression « financement conditionnel » peut être utilisée si le montant du financement n'est pas précisé.
10. Il faut éviter de faire des déclarations qui pourraient laisser entendre que le PARI CNRC ou le gouvernement du Canada recommande un produit, une technologie ou un service en particulier.
11. Il ne faut pas inclure de déclarations prospectives concernant le financement du PARI CNRC (p. ex. des déclarations qui impliquent l'octroi d'un probable financement futur par le PARI CNRC).





Exemples de formulations recommandées

Annonce de financement dans le cadre du PAI – s’il s’agit d’une première annonce

Titre – [ENTREPRISE] reçoit une subvention salariale dans le contexte de la COVID-19

[ENTREPRISE] a le plaisir d’annoncer qu’elle recevra une subvention salariale temporaire dans le cadre du Programme d’aide à l’innovation (PAI) du Programme d’aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) de manière à pouvoir soutenir l’emploi et l’innovation pendant la pandémie de COVID-19.

Si votre entreprise est tenue de divulguer le montant du financement reçu dans le cadre du PAI, veuillez indiquer le montant total du financement, soit celui obtenu au cours de la phase initiale et de toute phase subséquente du PAI (s’il y a lieu).

[ENTREPRISE] a le plaisir d’annoncer qu’elle recevra jusqu’à X \$ en subvention salariale dans le cadre du Programme d’aide à l’innovation (PAI) du Programme d’aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) de manière à pouvoir soutenir l’emploi et l’innovation pendant la pandémie de COVID-19.

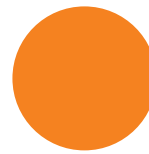
Annonce du financement dans le cadre du PAI – si une annonce a déjà été faite au cours de la première phase du PAI

[ENTREPRISE] reçoit une subvention salariale additionnelle dans le contexte de la COVID-19

[ENTREPRISE] a le plaisir d’annoncer qu’elle recevra une autre subvention salariale temporaire dans le cadre du Programme d’aide à l’innovation (PAI) du Programme d’aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) de manière à pouvoir continuer à soutenir l’emploi et l’innovation pendant la pandémie de COVID-19.

[ENTREPRISE] a le plaisir d’annoncer qu’elle recevra jusqu’à X \$ en subvention salariale additionnelle dans le cadre du Programme d’aide à l’innovation (PAI) du Programme d’aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) de manière à pouvoir continuer à soutenir l’emploi et l’innovation pendant la pandémie de COVID-19. Cette somme s’ajoute aux X \$ obtenus auparavant dans le cadre du PAI.





LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES : MÉDIAS SOCIAUX

Votre entreprise peut se servir des médias sociaux pour annoncer le financement obtenu dans le cadre du PAI. Le PARI CNRC ne dispose pas de ses propres comptes de médias sociaux. Si vous souhaitez publier sur les médias sociaux, veuillez mentionner les comptes officiels du CNRC :

- compte Twitter en français : twitter.com/CNRC_NRC
- compte Twitter en anglais : twitter.com/NRC_CNRC
- LinkedIn : linkedin.com/company/national-research-council
- Instagram : instagram.com/nrc_cnrc

Tout contenu mentionnant le soutien du PARI CNRC doit d'abord être soumis à votre CTI en vue de son examen et approbation par le PARI CNRC. Avant de mentionner le nom d'un employé du PARI CNRC dans une publication sur les médias sociaux, assurez-vous d'obtenir le consentement de la personne et l'approbation du PARI CNRC, afin de veiller au respect de la vie privée de nos employés.

Twitter

Si vous envisagez de publier un gazouillis en lien avec un communiqué de presse ou une annonce, le gazouillis doit être soumis au PARI CNRC pour approbation en même temps que l'ébauche du communiqué. S'il y a lieu, vous pouvez utiliser le mot-clic #PARI.

Exemples de gazouillis :

[ENTREPRISE] est heureuse d'annoncer qu'elle recevra une subvention salariale temporaire dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation du #PARI @CNRC_NRC pour soutenir l'emploi et l'innovation pendant la pandémie de COVID-19.

LinkedIn

Veuillez utiliser une formulation qui respecte les lignes directrices sur la rédaction de communiqués de presse par de tierces parties et mentionner le compte LinkedIn officiel du CNRC. Si vous envisagez de réutiliser le contenu d'un communiqué de presse sur LinkedIn, veuillez nous en informer et vous assurer que le contenu a été approuvé par le PARI CNRC.

Instagram

L'utilisation du logo du PARI CNRC n'est pas autorisée.



PERSONNES À CONTACTER POUR OBTENIR DE L'AIDE

Votre CTI est votre principale personne-ressource pour toute question concernant le PARI CNRC. Si vous avez toujours des questions en lien avec la mention du soutien du PARI CNRC après avoir lu ce qui précède, veuillez communiquer avec votre CTI, qui vous mettra en contact avec l'équipe des Communications du PARI CNRC, s'il y a lieu.

canada.ca/pari-cnrc

© 2021 Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Conseil national de recherches du Canada.

Papier : N° de cat. NR16-336/2-2020-F, ISBN 978-0-660-37729-2

PDF : N° de cat. NR16-336/2-2020F-PDF, ISBN 978-0-660-37728-5

032021 • Also available in English

